

BUREAUX : RUE NAIN, 1

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboix, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havas, Lafitte-Bullier, à la place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 h. 15, 7 h. 02, 8 h. 17, 9 h. 47, 11 h. 37, m., 12 h. 1, 4 h. 56, 3 h. 39, 5 h. 11, 6 h. 45, 7 h. 33, 8 h. 32, 9 h. 23, 11 h. s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 h. 41, 7 h. 15, 8 h. 43, 10 h. 17, 11 h. 23, m., 1 h. 19, 2 h. 49, 4 h. 58, 5 h. 38, 8 h. 13, 10 h. 22, 11 h. 25, s. Lille à Roubaix, 5 h. 20, 6 h. 55, 8 h. 25, 9 h. 55, 11 h. 05, 12 h. 23, 2 h. 40, 5 h. 20, 6 h. 55, 7 h. 40, 10 h. 15, 11 h. 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 h. 08, 6 h. 53, 8 h. 08, 9 h. 41, 11 h. 23, 12 h. 15, 1 h. 47, 3 h. 37, 5 h. 08, 6 h. 08, 7 h. 23, 8 h. 23, 9 h. 21, 11 h. 03. Mouscron à Lille, 6 h. 35, 7 h. 50, 9 h. 22, 11 h. 10, 11 h. 57, 3 h. 13, 4 h. 42, 5 h. 49, 7 h. 02, 9 h. 05.

ROUBAIX, 16 NOVEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Eh bien nous touchons au terme de la crise relative à la prorogation.

M. Laboulaye, rapporteur de la commission, termine son travail. — Il en a fait lecture dans une seconde séance tenue hier à cinq heures par l'Assemblée.

On sait déjà que la majorité de la commission a donné ses préférences à l'amendement de M. Casimir Périer, dont le texte remanié consiste aujourd'hui dans les termes suivants :

Art. 1^{er}. — Les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, président de la République, lui sont continués pour une période de 3 années à dater du jour de la réunion de la prochaine législature.

Art. 2. — Les pouvoirs s'exerceront dans les conditions actuelles, jusqu'au vote des lois constitutionnelles.

Art. 3. — La disposition énoncée dans l'article 1^{er} prendra place dans les lois constitutionnelles et n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de ces lois.

Art. 4. — Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de 30 membres sera nommée dans les bureaux pour examiner les lois constitutionnelles présentées à l'Assemblée les 19 et 23 mai 1873.

On connaît déjà le texte que le gouvernement oppose à cette rédaction. C'est celui qui avait été voté par l'extrême droite à la réunion des Chevaliers-légers, chez M. le duc de La Rochefoucauld, et que ce dernier avait remis au maréchal lui-même, en compagnie de MM. Lucien Brun et de Carayon-Latour.

Les principales différences entre ces deux textes consistent en ce que le gouvernement demande 10 années au lieu de 5, et qu'il voudrait que la commission constitutionnelle fut élue au scrutin de liste au lieu de l'être dans les bureaux, afin d'éviter la surprise électorale qui s'est produite dans l'élection de la commission de prorogation.

Le rapport de M. Laboulaye, en faisant connaître ces deux textes, doit aussi soumettre à l'Assemblée les divers amendements qui ont été remis à la Commission en vertu de l'initiative parlementaire.

C'est là qu'apparaîtront les amendements Jules Simon, Turquet, Pascal Duprat, etc., déposés dans l'ordre que nous indiquons, c'est-à-dire en commençant par ceux qui s'éloignent le plus du texte adopté par la Commission.

Il n'est pas sans importance de voir comment la Chambre accueillera ces propositions, car elles constituent de véritables positions de principe.

Ainsi, M. Jules Simon demande en réalité la proclamation immédiate de la République. — Sur un texte aussi franc, les partis ne peuvent manquer de se grouper d'après leurs préférences intimes.

Quelques soit la nuance plus ou moins parlementaire d'un député, s'il est favorable à la monarchie, il doit nécessairement voter contre l'amendement

Jules Simon. Nous aurons là une occasion de compter nos amis et nos adversaires. — Si cette motion est repoussée par une majorité considérable, on pourra considérer ce vote comme une condamnation de la république, ce qui ne serait pas sans importance en présence de l'échec qu'ont éprouvé, à la rentrée, les partisans de la monarchie.

Ce serait en quelque sorte une victoire remportée au milieu de leur retraite.

Nous en dirons autant de l'amendement Turquet qui doit venir immédiatement après l'amendement Jules Simon. — Le trait dominant de cette seconde proposition, c'est sa demande de dissolution et d'appel au peuple. — Elle constitue l'alliance de la gauche et de l'empire. — Le nombre de voix qu'obtiendra cette motion nous apprendra quelle a été au fond l'importance réelle de cette étrange politique. — Nous y verrons aussi si la thèse de la dissolution a des appuis sérieux au sein de l'Assemblée, comme l'a prétendu l'extrême gauche lors des pétitionnements de l'année dernière.

On lit dans le Courrier de Paris : « On prétend que ce n'est pas pour rien que le comte de Chambord a quitté Frohsdorf et qu'il s'est rapproché de la France. Les uns le disent à Munich, les autres à Genève. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il est à Genève ou à Munich, le prince a reçu — nous en sommes aujourd'hui certains — la visite de trois nouveaux négociateurs munis d'un nouveau programme. »

Le Courrier de Paris donne du rapport de M. Laboulaye l'analyse suivante :

Le rapport de M. Laboulaye est très court, très concis, à peine il tient une dizaine de pages, car, nous a dit le rapporteur, j'aimerais mieux écrire un livre pour moi que huit pages pour les autres, tellement j'ai dû revoir et retoucher ce travail afin d'arriver à le rendre acceptable par tous.

Le rapporteur commence par faire l'éloge du maréchal de Mac-Mahon dont il parle toujours dans les meilleurs termes; il dit : « Que le président soit en dehors de toutes les discussions, non pas personnelles, mais constitutionnelles qui ont eu lieu au sein de la commission. » — Je tiens, continue le rapporteur, à constater l'accord parfait qui existe entre la commission et le maréchal Mac-Mahon sur ces deux points : 1^o le titre de Président de la République, décerné au maréchal; 2^o la nécessité de convoquer dans les trois jours une commission constitutionnelle. »

M. Laboulaye passe ensuite en revue les divers amendements : « Ceux de MM. Marcel Barthe, Schérer, Cézanne rentrent dans le projet de loi qui vous est proposé. Ceux de MM. Varroy, Eschassériaux, Turquet, qui demandent l'appel au peuple, ainsi que ceux de MM. Jules Simon et Pascal Duprat, qui demandent la proclamation et l'organisation de la République, ont été écartés par la commission, décidée à accepter une transaction; elle les considère comme détruisant le projet et ne les juge pas. »

Le rapporteur, entrant alors dans le fond de la question, dit : « jamais souverain n'a engagé son héritier; le Parlement a cassé le testament de Louis XIV; vous ne serez

pas plus heureux que le grand Roi. Si vous ne faites pas une constitution, la prochaine Assemblée sera souveraine et n'admettra pas que la souveraineté d'une Assemblée morte puisse gêner la souveraineté d'une assemblée vivante. »

« Si l'on ne fait qu'une loi, on ne ferait rien, si vous ne liez pas les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon à la Constitution, ils ne donneront ni à lui, ni au pays, aucune garantie. »

« Il n'y a qu'une Constitution qui puisse engager l'avenir. Vous aurez beau voter dix ans, vous ne donnerez aux pays qu'une illusion et une déception. Au contraire, avec une Constitution la prochaine législature nommée au même titre que le maréchal n'aura pas plus de droit que lui. »

Développant cette thèse et entrant dans la discussion de l'art. 4, le rapporteur essaie de démontrer qu'on ne peut pas, par une loi, donner un pouvoir qui s'étende au-delà de ceux de l'Assemblée.

Le rapporteur conclut en proposant à l'Assemblée le projet dont nous donnons plus haut le texte.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 15 novembre.

On se demande pourquoi la proposition d'interdire toute candidature électorale à des militaires en activité de service n'a pas été faite plus tôt au sein de l'Assemblée ?

C'est, dit-on, le général Chanzy qui, par une lettre d'Alger, aurait décidé son collègue des Ardennes, M. Philippoteaux, de présenter immédiatement la proposition. On sait que M. Saussier exerce un commandement en Algérie; et, depuis sa candidature, appuyée par les radicaux, un certain nombre d'officiers manifestaient, dit-on, une assez vive répugnance à servir sous ses ordres. C'est ce qui aurait déterminé le général Chanzy à presser une mesure législative pour maintenir une discipline dans l'armée et empêcher sa désorganisation.

M. Philippoteaux, appartenant au centre gauche avancé, c'est un motif de plus qui rend la gauche furieuse contre ce député. Heureusement, plus d'une dissidence de ce genre ne peut manquer de se manifester entre certains honnêtes membres du centre gauche et de la gauche.

Dans les pourparlers pour le remaniement ministériel, M. Magne ne consentirait, assure-t-on, à conserver son portefeuille qu'à la condition d'avoir deux de ses amis dans le cabinet, M. Desselligny, déjà pourvu, et une autre personne qui serait désignée par M. Magne.

Je vous ai signalé la crise monétaire produite chez nous par l'invasion de pièces d'argent italiennes.

La Semaine financière donne, à ce sujet, des informations intéressantes : Diverses puissances ont, comme on sait, démonétisé l'argent et adopté l'or, comme base exclusive de circulation. L'Allemagne est la première qui ait pris une mesure de ce genre. Elle avait une circulation en argent de 2 milliards; une loi a réduit à 500 millions le chiffre légal de cette circulation.

Le fait seul du décalage d'une somme de 1,500 millions, suffisait pour rompre l'équilibre entre l'offre et la demande, et expliquer l'avilissement qui a suivi. Mais ce n'est pas seulement l'Allemagne qui rejette un métal dont elle n'a plus que faire : la Hollande, les états Scandinaves sont dans le même cas; ces pays, eux aussi, ont renoncé à leur ancien système monétaire et ont, en principe, substitué l'or à l'argent. L'or, partout, est demandé; partout l'argent est

offert; c'est à Londres surtout, grand marché monétaire, qu'on saisit les traces de ce double courant. Tandis que la banque d'Angleterre a tant de peine à retenir l'or dans ses caisses, le marché anglais regorge d'argent dont il cherche en vain le placement. Entre le prix actuel et celui d'il y a deux ans, l'écart qui représente la dépréciation de ce dernier métal est de 70 0/0.

La tendance est générale; elle est la même partout. Aux causes premières que nous venons d'indiquer ci-dessus il faut ajouter, en ce qui nous concerne, une cause toute particulière, se rattachant aux grandes opérations de change auxquelles a donné lieu le paiement de l'indemnité de guerre. Ces opérations nous ont constitués créanciers sur ces marchés étrangers qui nous ont couverts, en partie, avec de l'argent. D'ailleurs, la convention qui nous lie avec d'autres puissances, la Belgique, l'Italie et la Suisse, donne malheureusement accès à une spéculation qui s'exerce à notre détriment. Comme, en dépit du cours forcé, on trouve encore de l'or en France, comme notre billet de banque lui-même fait prime sur plus d'un marché, il arrive que de l'étranger on nous apporte de l'argent en échange du métal préféré, soit même en échange du billet. La Monnaie elle-même voit ses presses servir à cette spéculation, la loi ayant rendu le monnayage des pièces d'argent accessible à tout le monde.

Ralentir autant que possible la fabrication des pièces d'argent, provoquer s'il le faut, une loi qui limite ou suspende même toute fabrication, telles sont encore les mesures auxquelles on peut recourir sans hésitation.

Si nos informations sont exactes, c'est dans cet ordre d'idées que se bornera à agir notre Ministère des finances. C'est pour le moment tout ce qu'il y a à faire.

La Bourse a été assez ferme aujourd'hui, sur le bruit venu de Versailles d'une majorité assurée pour la prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

La hausse a été également motivée par le discours du roi d'Italie qui présente la situation financière de ce pays comme favorable.

P. S. — La commission de prorogation a entendu aujourd'hui MM. Pascal Duprat, Duverger de Hauranne, Charles Rolland et Jules Favre qui ont développé leurs amendements. On pense que le rapport de M. Laboulaye ne sera déposé que lundi, sans doute pour attendre le résultat des élections de demain, dans l'espoir que le succès de l'opposition pourra entraîner quelques voix du centre gauche.

On dit que le maréchal de Mac-Mahon ne se prononce point contre une réduction dans la durée des dix années, mais qu'il veut, avant tout, une prorogation parfaitement définie et donnant de la stabilité à son gouvernement.

P. S. — Grande irritation de toutes ces fractions de la droite contre le retard apporté par la Commission des 15 pour le dépôt de son rapport. Une majorité de 50 voix décide que la séance reste suspendue jusqu'à ce que le rapport soit déposé; on restera s'il le faut toute la nuit. Le gouvernement et la majorité veulent en finir.

DE SAINT-CÉRON.

Hier a eu lieu à Paris, à St-Augustin, la messe célébrée à l'occasion de la fête de l'impératrice Eugénie. Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie; l'église tendue de noir était pleine, pas un sergent de ville n'en gardait l'entrée et tout s'est passé dans le plus grand ordre. Parmi les assistants on a remarqué MM. Eschassériaux, Dréolle, Haentjens, l'amiral Duperré, le général Havel, Pétri, Darimon, l'amiral Choppart, le duc de Grammont, Vandal, Benedetti,

Pinard, la rédaction de l'Ordre, du Pays et du Gaulois; M^{mes} Canrobert, de Forcade, Dugué de la Fauconnerie, de Bouville, etc., etc.

Le mariage du duc d'Edimbourg avec la grande duchesse Marie sera célébré à Saint-Pétersbourg en janvier prochain d'abord, d'après les rites de l'église orthodoxe-grecque et immédiatement après selon les rites de l'église anglicane.

L'enfant don Alphonse, frère de don Carlos, est arrivé hier à Bayonne. Il est déjà reparti.

La commission du budget vient de se prononcer contre la création d'un nouveau département en Algérie, qui serait appelé le département de la Kabylie, avec Bougie comme chef-lieu.

Le système des otages paraît bien destiné à être généralisé partout où la radicalité veut faire des coups. On a des inquiétudes dans des pays même qui sont relativement conservateurs. Des personnes d'Annonay, par exemple, croient savoir que dans cet arrondissement, la liste des otages dressée par les radicaux ne compterait pas moins de deux cents noms.

Nous ne donnons ce renseignement que sous réserves. (Décentralisation.)

On a remarqué hier un article de l'Univers où M. Louis Veullot dit : « Le roi peut modifier le drapeau blanc, il peut l'abandonner et en prendre un autre. Il n'a pas le droit de prendre le drapeau tricolore, le drapeau de la révolution. Il n'a pas le droit d'abdiquer de cette façon-là. »

Le Monde constate que cet article est le sujet de toutes les conversations dans les couloirs de l'Assemblée.

L'Ordre parle d'une disposition additionnelle qui, de concert avec les auteurs de la proposition Changarnier, se produirait à la dernière heure et aurait pour objet de conférer à M. le duc d'Aumale la vice-présidence de la République.

Le Bien public dit que le prochain décret relatif aux élections complémentaires ne convoquerait que les électeurs de l'Aude et du Finistère, l'élection de Seine-et-Oise serait ajournée.

On met déjà en avant la candidature de M. Calmont dans le département de Seine-et-Oise, de M. Carré de Bellemare dans l'Aude et de M. de Kératry dans le Finistère.

On annonce pour aujourd'hui dimanche, une réunion de la gauche au boulevard des Capucines. Le rapport de M. Laboulaye doit en être l'objet.

La Patrie affirme de la façon la plus formelle que M. le maréchal de Mac-Mahon, contrairement aux assertions de quelques membres de la droite, ne s'est jamais prononcé pour une durée de pouvoirs de dix ans. Il demanderait seulement que ses fonctions aient une durée définie qui donne plus grande autorité à son gouvernement.

M. Melsheim « député retiré » du Bas-Rhin écrit à la République française que le droit absolu à lui conféré par le mandat dont il ne s'est pas démis ne saurait être mis en doute. Il n'entend pas le désertier mais il pense qu'en ce moment ce mandat doit se borner à faire passer à ses collègues

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 17 NOVEMBRE 1873

— 156 —

LE BAPTÊME DU SANG

QUATRIÈME PARTIE

Le soldat

L

Cette fois, Jacques, redevenu maître de lui, l'écouta en silence, et, quand il eut fini, il ne répliqua rien. Encouragé par ce silence, sur la cause duquel il se méprenait, Pédro crut que le moment était venu de faire comprendre à son grand-père, mieux qu'il ne l'avait fait jusque-là, l'importance de ce que son protecteur voulait faire pour lui.

« Un nom est une chose indispensable partout! lui dit-il; à l'armée comme ailleurs... plus qu'ailleurs peut-être! — Mais ne t'appelle-tu point Pédro pour tout le monde? »

« Pédro! ce n'est pas un nom cela! fit le jeune homme d'un air assez dédaigneux. Si, du moins, j'avais un père qui s'appelât comme moi! poursuivait-il, non sans une pointe de mélancolie et peut-être d'amertume... Mais, hélas! tout le monde sait qu'il n'y a pas de famille derrière ces deux syllabes. M'appeler Pédro, c'est avouer à tout le

monde ma tâche originelle; c'est, à chaque instant, me la rappeler à moi-même.

— Tu es dur pour celle qui fut ta mère.

— Oh! celle-là me pardonne, car elle voit que je l'adore! fit Pédro en s'exaltant et je suis certain qu'elle bénit comme moi l'homme bienfaisant dont l'adoption généreuse va effacer à tout jamais la souillure de ma naissance! M. de Kergor ne m'a point parlé aussi librement que je le fais; mais il m'a dit la même chose, tout en me le disant d'une autre façon.

« Il y a deux baptêmes, m'a-t-il dit: le baptême de l'eau et le « baptême du sang! » Le nom que vous n'avez pas reçu dans le premier, je vous le donne dans le second... C'est le mieux! il en vaut bien un autre; et je vous autorise à le porter; au besoin, je vous en prie! »

Je le porterais! parce que c'est un beau nom... et, qu'après tout, je crois l'avoir bien gagné! continua-t-il avec un peu d'orgueil.

Jacques Lormeau ne répondit rien; mais il se leva de table, repoussa son verre et fit quelques pas dans la salle. La grande ligne qui partageait son front perpendiculairement, comme un sillon profond, sembla se creuser plus encore. Sans prononcer une parole — comme s'il eût eu peur de sa voix — il étroit l'une contre l'autre ses deux mains crispées convulsivement.

— Vicomte de Kergor! murmura-t-il enfin; d'une voix si basse, que Pédro ne put l'entendre; mon petit-fils... l'enfant de ma pauvre Marthe s'appellerait le vicomte de Kergor... et son nom me rappellerait sans cesse ce que je voudrais tant oublier... le déshonneur de ma fille... et mon désespoir... Ah! cet homme a donc juré de me poursuivre sans trêve ni repos!

Catherine, qui lisait sur la physionomie expressive de son mari, comme on lit dans un livre, comprit ce qu'il ne disait pas — mais ce qu'il pensait — et elle répondit à son silence :

— C'est Dieu qui le veut! fit-elle, avec une émotion contenue... et tu sais qu'il n'est permis à personne d'aller contre sa volonté.

Jacques baissa la tête et ne répliqua rien tout d'abord; mais, au bout de quelques minutes, il reprit d'une voix brève et saccadée :

— Si ce monsieur l'adopte, serai-je obligé, moi, de paraître dans l'acte? — Je ne sais pas à quel titre vous y pourriez figurer! répliqua Pédro, puisque vous ne m'avez jamais reconnu... Aux yeux des gens, je ne suis pour vous qu'un étranger... Aux yeux de la loi, je n'ai ni père ni mère... Je suis un enfant trouvé, et dans cette circonstance... comme dans toutes les autres... il faudra que je me contente d'un acte de notoriété constatant que personne ne peut ni consentir pour moi à cette adoption... ni s'y opposer... puisque, par

le malheur de ma naissance, je suis seul au monde!

Ce que Pédro disait là, était si juste que Jacques ne trouva rien à répliquer. Il laissa tomber son front dans ses deux mains et il se tut. Au bout de quelques instants d'une méditation profonde, dont le secret recueillément fut respecté par Catherine et par Pédro, le vieillard releva la tête, et rejetant en arrière ses longues mèches de ses cheveux blancs :

— Tu as peut-être raison! dit-il, enfin, au jeune homme; en tous cas, si j'ai le chagrin de ne pouvoir rien faire pour ton bonheur, je ne t'empêcherai point de profiter des bontés d'un autre. Tout ce que je regrette, c'est de ne pas être moi-même celui à qui tu devras tant.

Pédro avait trop de tact et de finesse pour ne pas comprendre que demander plus maintenant, ce serait demander trop, et qu'il avait obtenu tout ce qu'il pouvait raisonnablement souhaiter.

Il entra beaucoup d'eau salée dans le port de Cherbourg avant que les derniers mots de tout cela ne soient dits! fit-il assez légèrement, et de l'air d'un homme qui n'était point attaché trop d'importance à la chose.

En tout cas, sachant bien votre amitié pour moi, j'ai voulu que vous fussiez informé avant tout le monde. A présent, je vais vous demander la permission de vous quitter — car on dîne à

sept heures au château... et je n'ai que tout juste le temps d'arriver!

— Tu dînes au château? fit Catherine avec un geste d'étonnement naïf.

— Oui, grand-mère! — Avec les maîtres? — Avec les maîtres!

— Pardine! fit Jacques, ne vois-tu pas, ma pauvre vieille, qu'aujourd'hui Pédro est un seigneur? Il va passer comme un de ces matins... — A demain! dit le jeune homme en embrassant ses grands-parents, et en caressant de la main la tête de Bas-Rouges, qui, comme autrefois, s'était étendu à ses pieds.

LI

Les deux vieillards restés seuls se regardèrent un moment sans parler. Ils sentaient aussi vivement l'un que l'autre, mais, en ce moment, leurs émotions n'étaient pas les mêmes. Catherine s'abandonnait tout entière à la joie que lui inspirait le retour de son petit-fils. Elle était heureuse de ses succès, et ce bonheur était absolu, sans mélange dans son cœur. Il ne fallait point demander tant d'abnégation au vieux paysan. Il n'était qu'un homme! En apprenant le retour inattendu de celui qui avait séduit sa fille — du meurtre de son honneur — et d'elle-même, il sentait se réveiller et grandir en lui ses colères inapaisées... Quand il se disait que ce maudit était maintenant près de lui,